

COMPTE-RENDU SOMMAIRE
Séance du Conseil Municipal
du 14 mars 2018

Etaient présents : MM. D. Louvet, G. Lecarpentier, J-M. Elter, R. Simon, V. Legrix, Mme I. Mulac.

Absent excusé : Mmes S. Accadebled (pouvoir à M. Louvet), B. Tapin (pouvoir à Mme Mulac).

Secrétaire de séance : Mme Accadebled

En début de séance, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour l'inscription d'une délibération relative à une convention d'assistance technique.
Accord du conseil à l'unanimité.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2018

Adopté à l'unanimité.

II – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA D.E.T.R. ET DE LA D.S.I.L. – TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE VOIRIE

Monsieur le maire expose au conseil que des travaux de renforcement de voirie sont indispensables sur les voies communales du chemin du Beau Huet et du chemin de la Blotterie pour une longueur totale de 980 mètres.

En effet, ces chaussées sont particulièrement dégradées et desservent des habitations ainsi que des herbages. Il communique le montant estimatif des travaux qui s'élève à la somme de 54 602,50 € H.T.

Il précise également qu'une subvention peut être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ainsi qu'une subvention au titre de la Dotation à l'Investissement Local.

Le conseil autorise le maire à mener toutes démarches utiles.

Adopté à l'unanimité.

III – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE AUX PETITES COMMUNES RURALES – RESERVE INCENDIE

Monsieur le maire expose au conseil que des travaux d'aménagement pour l'installation d'une réserve incendie au « Lieu Doublet » doivent être réalisés.

Il communique le montant estimatif des travaux qui s'élève à la somme totale de 39 000,00 € T.T.C.

Il précise également qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (A.P.C.R.).

Le conseil autorise le maire à mener toutes démarches utiles.

Adopté à l'unanimité.

III – CONVENTION ASSISTANCE TECHNIQUE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil la mise à jour de la convention d'assistance technique assainissement ; cette convention est composée des conditions d'intervention sur les installations d'assainissement.

Il communique la liste des interventions à assurer ainsi que leur coût ; et la municipalité charge la SAUR d'effectuer les travaux suivants :

- maintenance préventive de la station d'épuration (735,00 € H.T.),
- hydrocurage préventif du poste de relèvement de la station d'épuration (515,00 € H.T.) ; 4 fois par an ;
- bilan annuel de bon fonctionnement de la station d'épuration (375,00 € H.T.) ;
- maintenance préventive du poste de relèvement (315,00 € H.T.) ;
- hydrocurage du poste de relèvement des eaux usées (460,00 € H.T.) 4 fois par an ;
- service d'astreinte, encadrement et assurances (600,00 € H.T.) ;
- hydrocurage préventif du trop-plein du collecteur eaux usées (120,00 € H.T.) 4 fois par an ;
- pour les travaux de dépannage ou de réparations : mise à disposition de personnel, d'un engin de débouchage, d'un camion hydrocureur.

Le conseil autorise le maire à signer la convention d'assistance technique.

Adopté à l'unanimité.

Beaumont-en-Auge, le 20 mars 2018

Le Maire,



Daniel LOUVET